

## UNE AGENCE POUR L'EAU

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie s'engage depuis plus de 40 ans au côté des élus et des usagers de l'eau pour protéger l'eau du Bassin Artois-Picardie afin de fournir à tous une eau de bonne qualité.

Établissement public du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, et de l'Énergie, elle est l'une des 6 agences de l'eau chargées de mettre en œuvre la politique nationale de l'eau et des milieux aquatiques.

L'Agence de l'Eau collecte, par le biais d'une partie de la facture d'eau, des redevances auprès de tous les usagers de l'eau - agriculteurs, industriels ou particuliers - pour l'eau prélevée, pour les pollutions et activités ayant un impact sur la qualité des eaux. C'est ce que l'on appelle le principe du « pollueur-payeur ».

Ces redevances sont ensuite redistribuées sous forme d'aides financières, de subventions ou encore d'avances sans intérêt, en faveur de ces mêmes usagers qui mettent en œuvre des actions de lutte contre la pollution de l'eau : dans le domaine de l'assainissement, de l'eau potable ou de la restauration des cours d'eau par exemple.

Le montant des aides et des redevances est décidé dans le cadre d'un programme pluriannuel d'intervention approuvé et adopté par le Conseil d'Administration, après avis du Comité de Bassin. Ces derniers réunissent les collectivités territoriales, les usagers de l'eau et les représentants de l'État et de ses établissements publics.

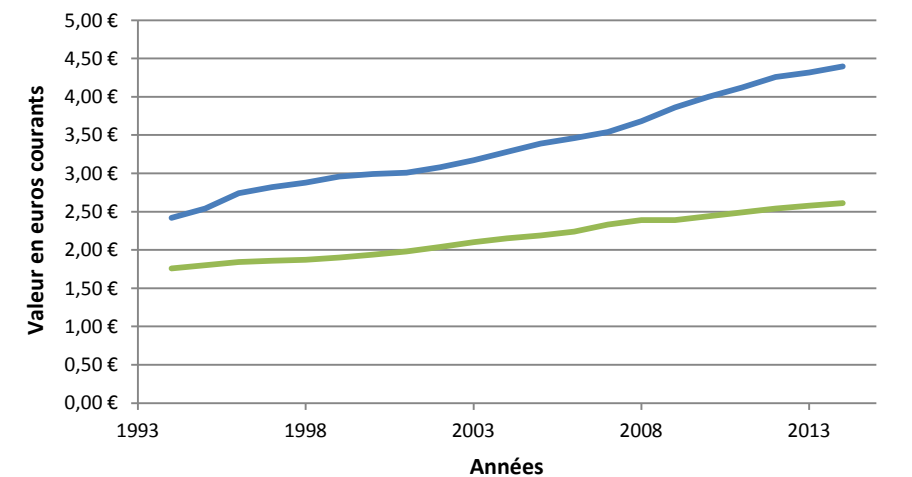
Le rôle de l'Agence et des instances de bassin est d'assurer la cohérence de toutes les interventions destinées à améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

C'est aussi de définir les secteurs prioritaires d'intervention au regard des enjeux et de la réglementation européenne et nationale.

Le X<sup>ème</sup> Programme couvre les années 2013-2018.

## Votre contact

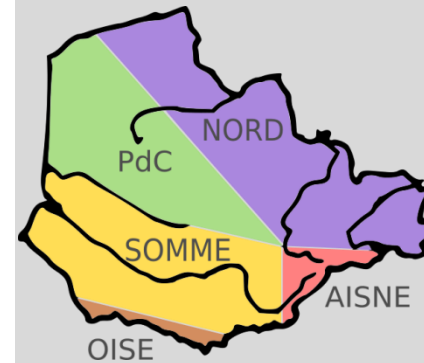
**Service Planification et Prospective :**  
Bruno PENISSON - Tél : 03.27.99.90.00



— Prix moyen courant pour le bassin Artois-Picardie — Prix d'une baguette de pain (kg) en euros courants  
Évolution du prix du service complet de l'eau en euros courant par rapport au prix d'une baguette de pain (sources : INSEE/AEAP)

## Lexique

**Le bassin Artois-Picardie :**

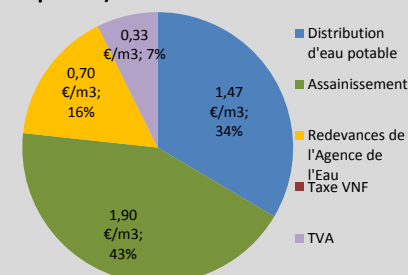


D'une superficie de 20 000 Km<sup>2</sup>, le bassin regroupe 5 départements pour une population de 4,7 millions d'habitants. La densité est de 235 habitants par km<sup>2</sup> (plus de 2 fois la moyenne nationale). Ce bassin compte 8 000 Km de cours d'eau dont 1 000 Km de voies navigables et 270 Km de côtes.

**Le calcul du prix de l'eau :**

Le chiffre de 4,40 € TTC par m<sup>3</sup> affiché, a été calculé pour une consommation standard fixée par l'INSEE par an et par foyer qui correspond à 120 m<sup>3</sup>. C'est une consommation de référence nationale pour un "abonné domestique" (représentant un ménage de 3 à 4 personnes). Étant une moyenne sur l'ensemble du territoire métropolitain, elle n'est pas forcément représentative des spécificités locales.

**La composition du prix de l'eau (4,40 € TTC par m<sup>3</sup>) :**



**Les abonnements :**

Il existe deux abonnements sur une facture d'eau présentant un service complet, un relatif à l'alimentation en eau potable et l'autre à l'assainissement collectif. Ils financent les réseaux qui permettent de distribuer l'eau potable et l'épurer après usage 7j/7 et 24h/24.

**Les taux de TVA :**

La TVA n'est pas unique pour les services d'eau et d'assainissement, elle est de 5,5 % pour les services d'eau potable et de 10 % pour ceux d'assainissement collectif.

# LE PRIX DES SERVICES DE L'EAU DANS LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

## Résultats de l'enquête 2014



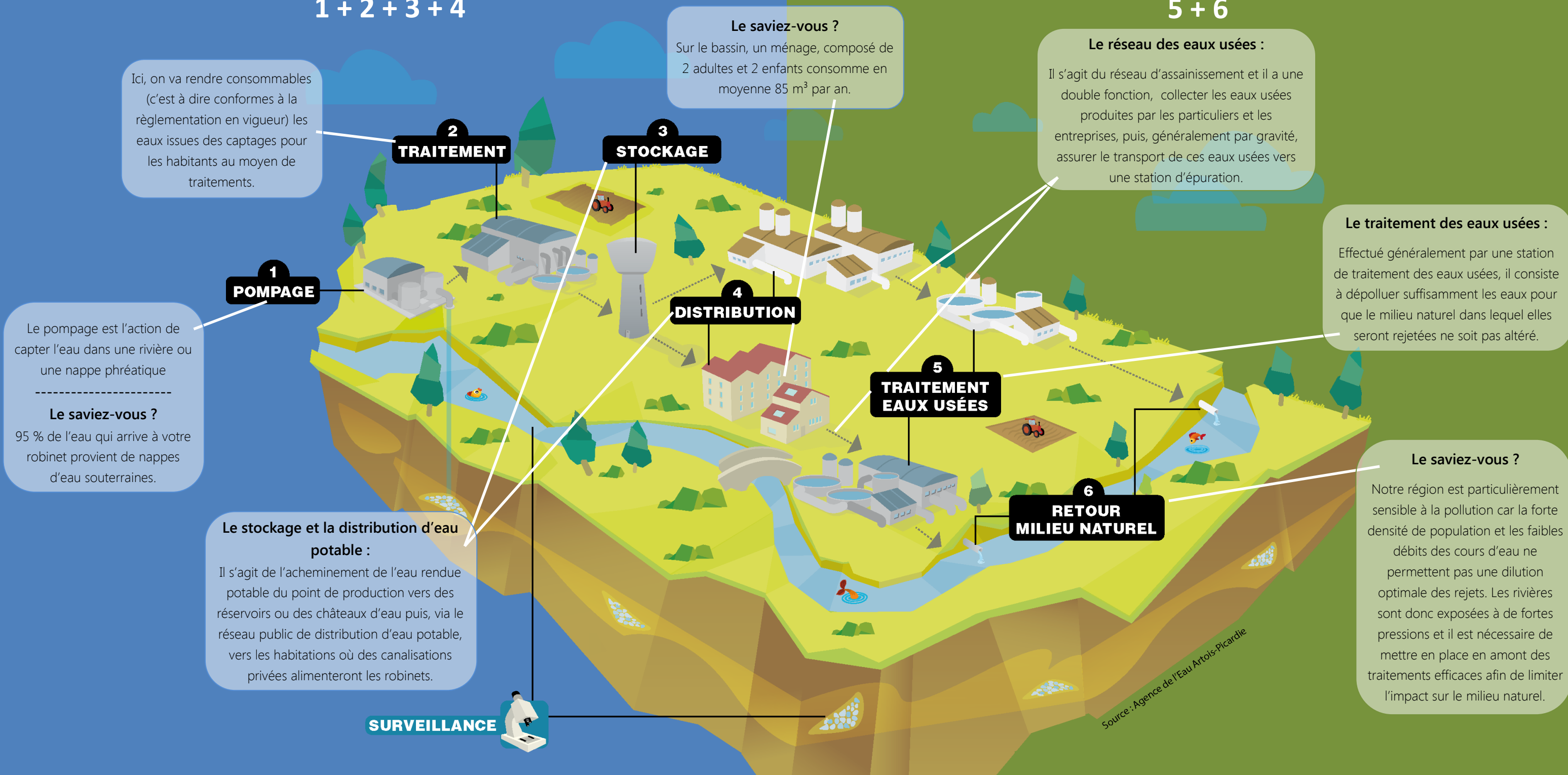
# En 2014, le prix moyen du m<sup>3</sup> sur le bassin est de 4,40 € TTC / m<sup>3</sup> pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>.

SERVICES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE : 2,03 € par m<sup>3</sup>

SERVICES D'ASSAINISSEMENTS COLLECTIFS : 2,37 € par m<sup>3</sup>

1 + 2 + 3 + 4

5 + 6



## Des services d'eau et d'assainissement solidaires :

La loi du 15 avril 2013, dite « loi Brottes », autorise, dans son article 28, l'expérimentation de tarifs sociaux de l'eau.

L'objectif est de développer des systèmes d'aides au paiement de la facture d'eau afin de garantir un meilleur accès de tous à ces services. Cette loi rend ainsi possible la **modulation des tarifs de l'eau** en fonction de la situation des ménages, en tenant compte de leurs revenus ou du nombre de personnes vivant au foyer.

Il s'agit donc bien de favoriser l'accès à l'eau en mettant en œuvre une tarification sociale.

## L'Agence de l'Eau Artois-Picardie : La Solidarité au Service de l'Eau

Les redevances de l'Agence de l'Eau sont perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) et représentent en moyenne **15 % du montant de la facture d'eau**.

Ces redevances collectées sont utilisées pour financer exclusivement des actions d'amélioration de la qualité de l'eau par exemple le financement de stations d'épuration ou la mise en place de politiques de protection des aires de captages d'eau potable.

Ces aides permettent de limiter localement la hausse du prix de l'eau en mutualisant au niveau de la région des investissements importants.